CONCOURS INGENIEUR DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

PostÃ© par: formations-concours
Publiée le : 8/10/2008 9:29:41

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENTÂ Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires et agents non titulaires de lâ€™Etat, des collectivitÃ©s territoriales et des Ã©tablissements publics qui en dÃ©pendent, les militaires ainsi que les agents en fonction dans une organisation intergouvernementale, justifiant dâ€™au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de lâ€™annÃ©e du concours.Â Â

LES EPREUVES DU CONCOURS
A - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE : Epreuve NÂ°1 - (durÃ©e : 3 heures â€“ coef. : 3, note infÃ©rieure Ã 05 sur 20 Ã©liminatoire).
Etude dâ€™un dossier technique comportant au moins une question thÃ©orique dans la spÃ©cialitÃ© choisie.
Epreuve NÂ°2 - (durÃ©e : 3 heures â€“ coef. : 1, note infÃ©rieure Ã 05 sur 20 Ã©liminatoire).
Dissertation sur un sujet dâ€™actualitÃ© permettant dâ€™apprÃ©cier la culture gÃ©nÃ©rale et lâ€™esprit de synthÃ¨se du candidat.
Epreuve NÂ°3 - (durÃ©e : 1 heure â€“ coef. : 1, note infÃ©rieure Ã 05 sur 20 Ã©liminatoire).
Questions Ã courtes rÃ©ponses permettant dâ€™apprÃ©cier les notions du candidat en droit pÃ©nal et procÃ©dure pÃ©nale liÃ©es Ã lâ€™activitÃ© de la police technique et scientifique.
B - EPREUVE ORALE D'ADMISSION :
(PrÃ©paration : 30 minutes ; durÃ©e : 30 minutes, coef. : 3, note infÃ©rieure Ã 05 sur 20 Ã©liminatoire)
Entretien du candidat avec les membres du jury.
Il permet dâ€™apprÃ©cier :
- ses connaissances techniques et/ou scientifiques dans la spÃ©cialitÃ© choisie ;
- ses connaissances sur les missions de la direction centrale de la police judiciaire et sur le rÃ¨glement gÃ©nÃ©ral d â€˜emploi de la police nationale ;
- ses qualitÃ©s de rÃ©flexion et ses motivations Ã exercer les fonctions postulÃ©es.
C - EPREUVE FACULTATIVE : (PrÃ©paration : 20 minutes ; durÃ©e : 20 minutes, coef. : 1).
Les candidats peuvent passer au moment de lâ€™Ã©preuve orale, et sur demande formulÃ©e lors de leur inscription, une Ã©preuve facultative consistant en une traduction et/ou une discussion avec le jury dans une langue Ã©trangÃ¨re.
Les langues admises sont : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'arabe.
Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours.
Seuls sont pris en compte, au moment de lâ€™admission, les points supÃ©rieurs Ã 10 sur 20. Â **LA CARRIERE**
Les avancements de grade ont lieu, au choix, par inscription sur un tableau annuel d'avancement Ã©tabli aprÃ¨s avis de la commission administrative paritaire compÃ©tente.
Peuvent Ãªtre inscrits au tableau d'avancement :
- pour le grade d'ingÃ©nieur principal, les ingÃ©nieurs justifiant de six annÃ©es au moins de service effectif en cette qualitÃ© ;
- pour le grade d'ingÃ©nieur en chef, les ingÃ©nieurs principaux justifiant de dix annÃ©es au

moins de service effectif dans les grades d'ingÃ©nieur principal et d'ingÃ©nieur.Â Â